



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Flambée des prix des engrais : quelles aides pour la filière agricole ?

Question écrite n° 40853

Texte de la question

Mme Séverine Gipson alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la flambée des prix des matières premières qui touche aussi bien les secteurs du bâtiment que ceux de l'agriculture. En effet, depuis la pandémie mondiale et la reprise en demi-teinte de la production et des exportations mondiales, le cours des engrais azotés ou celui des engrais phosphoriques ou encore ceux de la potasse ont explosé, entraînant des hausses de prix allant parfois à plus de 100 euros la tonne. Elle souhaite connaître ses intentions pour accompagner les filières qui usent de ce type de produit, afin que ces dernières puissent faire face et amortir la flambée des prix qui menace tout l'équilibre économique d'une profession, déjà impactée par les gelées tardives d'avril 2021.

Texte de la réponse

La reprise économique mondiale post-crise covid-19 s'accompagne depuis fin 2020 d'une flambée des prix de très nombreuses matières premières et intrants dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de matières premières brutes comme le pétrole et le gaz, les métaux, les minerais dont certains engrais, les produits agricoles ou le bois, ou de produits, matériels et matériaux fabriqués comme de nombreux produits chimiques dont les engrais de synthèse, les matériaux de construction, les composants électroniques ou les produits métallurgiques. Cette hausse s'explique à la fois par la croissance générale de la demande et, pour de nombreux produits, par les tensions logistiques sur le transport international. Le prix d'achat des moyens de production agricole en France, retracé par l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) élaboré conjointement par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et l'institut national de la statistique et des études économiques, a ainsi augmenté de 17,4 % entre octobre 2020 et octobre 2021. Les catégories d'intrants les plus touchées sont celles des engrais et amendements, qui ont augmenté de 68 % depuis octobre 2020, et des carburants et lubrifiants, qui ont augmenté de 39 %. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation est fortement mobilisé pour trouver des solutions en concertation avec les organisations professionnelles agricoles et celles du secteur des engrais. Deux réunions avec l'ensemble de ces organisations ont été organisées les 3 et 26 novembre pour étudier tous les leviers mobilisables. Les moyens d'action sur le prix du gaz, fixés par la conjoncture mondiale et certains facteurs géopolitiques, sont quasi inexistantes. Les importations d'engrais azotés dans l'Union européenne (UE) sont frappées de droits de douanes ad valorem à hauteur de 6,5 % et, depuis 2019, de droits antidumping fixes pour les importations en provenance de Russie, des États-Unis et de Trinité-et-Tobago, qui se situent entre 20 et 40 euros par tonne selon les origines. Même si ces montants sont nettement inférieurs à l'ampleur de la hausse actuelle du prix des engrais, la suspension temporaire de ces droits pourrait détendre partiellement le marché et favoriser l'approvisionnement des agriculteurs. Aussi le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, avec d'autres ministres européens, a porté une demande auprès de la Commission européenne, lors du conseil agricole du 11 novembre 2021, pour étudier la question de ces tarifs douaniers. La Commission étudie l'opportunité de lancer une enquête pour déterminer l'impact de ces droits. Sur la question de l'organisation des livraisons d'engrais début 2022, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a confié à Intercéréales, l'interprofession reconnue de la filière céréalière, la mission de rassembler auprès de tous les

acteurs toutes les informations sur la localisation fine des disponibilités et de la demande et sur le calendrier prévisible des flux. Le sujet est, par ailleurs partagé, avec le ministre délégué chargé des transports, pour étudier les mesures réglementaires qui pourraient être prises temporairement pour faciliter les flux de livraisons d'engrais. À plus long terme des réflexions sont engagées pour augmenter la résilience de l'agriculture française. En premier lieu, l'amélioration de la fertilisation azotée passe par des leviers agronomiques comme l'optimisation des apports par le développement des outils d'aide à la décision ou les équipements pour l'agriculture de précision ou encore par la sélection de variétés moins demandeuses d'azote. La substitution des engrais minéraux par des engrais organiques, dont l'offre nationale est abondante, permet aussi de réduire la dépendance française. La hausse générale des intrants pèse sur les coûts de production en agriculture. Elle est toutefois, pour certaines filières, compensée par l'augmentation des prix des produits agricoles eux-mêmes, qui atteignent des niveaux historiquement hauts. Entre décembre 2020 et décembre 2021, le prix du blé tendre (fob Rouen classe 1) est ainsi en hausse d'environ 76 euros par tonne, soit + 26 %, celui de l'orge fourragère (fob Rouen) de 60 euros par tonne (+ 25 %), celui du blé dur (fob La Pallice ou Port-la-Nouvelle) de 186 euros par tonne (+ 39 %), celui du maïs (fob Moselle) de 54 euros par tonne (+ 21 %). Les oléagineux connaissent une situation identique, avec une hausse de 155 euros par tonne (+ 40 %) pour le colza (fob Moselle) et de 270 euros par tonne (+ 79 %) pour le tournesol (rendu Bordeaux) sur la même période. Si à court terme cette augmentation des prix agricoles permet d'atténuer l'effet de la hausse du prix des engrais, à plus long terme, l'objectif reste de diminuer l'utilisation des intrants de synthèse, avec l'objectif de 50 % de réduction affiché dans la stratégie de l'UE de la ferme à la table (Farm to Fork). Cette transition écologique nécessite un effort d'adaptation de la part des agriculteurs, qui est largement soutenu par les orientations de la politique agricole commune mises en œuvre à partir de 2023 et par sa déclinaison nationale au travers du plan stratégique national : incitation à la diversification des cultures, part de l'écorégime dans le soutien direct, soutien à l'agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques. Le volet agricole du plan France Relance, doté de 1,2 milliard d'euros, permet également de soutenir les systèmes de production plus vertueux en matière environnementale, avec les soutiens du plan protéines végétales en faveur des légumineuses dont le développement dans les rotations permet de réduire l'utilisation des engrais azotés et l'augmentation des crédits du fonds avenir bio pour soutenir des systèmes de production économes en engrais de synthèse. Le plan d'investissement France 2030 soutiendra également les efforts de décarbonation de l'agriculture française et la constitution de filières d'intrants durables.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40853

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6581

Réponse publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 967